

Les décisions du Contre Sommet No TAV

du 5 mars 2016 dans le Val de Suse

Elus locaux et régionaux italiens et français, le Mouvement No Tav et une délégation française des opposants à la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin se sont rencontrés aujourd'hui à la Cascina Roland de Villar Focchiardo (Val de Suse) dans le cadre de la longue collaboration pour contester le Grand Projet Inutile et Imposé du Lyon-Turin.

Il a été constaté une grande unité d'objectifs et de vue, qui renforce la cohésion entre les citoyens et leurs représentants des deux Pays.

Il a été réaffirmé que l'option zéro est la vraie et unique solution au problème de transport et d'environnement concernant l'axe ferroviaire qui traverse les Alpes entre Lyon et Turin, et qui tient compte des décisions prises au terme de la Conférence COP 21 de Paris.

Le Val de Suse refuse que le Gouvernement présente comme des compensations les contributions dus au territoire pour des projets nécessaires, essentiels et indispensables pour gérer les dégradations des ressources en eaux, l'entretien des édifices publics (écoles, hôpitaux , etc ...) la viabilité, l'amélioration et la croissance des transports publics locaux.

Dans la perspective du 33^o sommet Franco-Italien entre Renzi et Hollande du mardi 8 mars à Venise, il a été présenté l'argumentaire pour Messieurs Renzi et Hollande qui illustre de manière synthétique et directe l'inutilité du Lyon-Turin.

Le jour même du sommet de Venise une délégation d'élus et d'experts techniques du Val de Suse sera auditionnée par la 8^o Commission permanente des Travaux Publics du Sénat de la République.

Le Contre Sommet a décidé que les Elus municipaux du Val de Suse examineront dans les prochains jours la possibilité d'un Arrêté pour introduire au niveau local l'interdiction de circuler pour les camions Euro 1 et 2 et ceux qui transportent des matières dangereuses dans le Val de Suse, en application de l'accord Franco-Italien du 30 janvier 2012, ratifié par les parlements français et italien et qui s'impose donc aux Etats. Ceci permettra dès à présent le transfert modal des marchandises de la route vers la ligne ferroviaire existante sous-utilisée. Un arrêté analogue a déjà été adopté dans quelques communes françaises.

Une délégation d'élus et citoyens Italiens sera prochainement reçue par le conseil de la Région Auvergne- Rhône -Alpes pour illustrer les raisons de l'opposition au Lyon-Turin.

Une documentation des arguments de l'opposition et de l'échange de lettre avec le ministre Delrio est disponible sur le lien ci-après <http://www.presidioeuropa.net/blog/?p=8215>.